



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

modes de garde

Question écrite n° 14201

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre délégué à la famille quelles sont ses intentions concernant la politique d'accueil des enfants de deux à quatre ans. Plusieurs solutions existent, comme la scolarisation en écoles maternelles, l'accueil en crèche ou par les assistantes maternelles.

Texte de la réponse

La conférence de la famille qui se tiendra le 29 avril prochain aura pour thème l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants. Les principes d'une nouvelle prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) seront détaillés à cette occasion. La PAJE a pour objet de réorganiser les aides directes existantes et vise à en simplifier l'architecture et à mieux répondre aux besoins des parents. Aucun mode de garde ne sera favorisé. Les parents sont seuls juges de la solution de garde qu'ils souhaitent pour leurs enfants, et qui leur permet de concilier au mieux vie familiale et vie professionnelle. Néanmoins, pour permettre aux parents de décider librement du mode de garde de leurs enfants, le Gouvernement souhaite voir se développer l'offre mise à leur disposition. C'est pourquoi il est envisagé de faire évoluer le statut des assistantes maternelles afin de rendre cette profession plus attractive. Par ailleurs, sans se désengager des financements apportés aux collectivités locales par l'intermédiaire des caisses d'allocations familiales destinés à développer les structures d'accueil collectif, le Gouvernement présentera des mesures visant à encourager les entreprises à participer au développement des crèches : des incitations fiscales seront mises en place afin de favoriser la construction de crèches d'entreprise par la mise en place de financements croisés.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14201

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : famille

Ministère attributaire : famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 2003, page 1951

Réponse publiée le : 12 mai 2003, page 3708